



DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI

Mise en œuvre de la subvention préparatoire de la République centrafricaine

Adoptée à Paris le 10 octobre 2017

CA.2017.21.

Le Conseil d'administration

1. Rappelle sa [décision CA.2016.02](#) qui a octroyé une subvention préparatoire au Gouvernement de la République centrafricaine pour l'élaboration d'un Cadre National d'Investissement et sa requête adressée à la BIRD de consulter et collaborer avec d'autres organismes de mise en œuvre de CAFI dans le pays;
2. Réitère sa demande à la BIRD de consulter et collaborer avec d'autres organismes de mise en œuvre de CAFI;
3. Demande au Gouvernement de la République centrafricaine et la BIRD de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la subvention préparatoire lors de la prochaine réunion extraordinaire du Conseil d'administration.